



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1989-1990

2 MAI 1990

PROJET DE DECRET

PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE ROYAL N° 541 DU 31 MARS 1987
FIXANT LE PLAN DE RATIONALISATION ET DE PROGRAMMATION
DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL SECONDAIRE COMPLEMENTAIRE
ET MODIFIANT L'ARRETE ROYAL N° 460 DU 17 SEPTEMBRE 1986
ETABLISSANT LES PLANS DE RATIONALISATION ET DE PROGRAMMATION
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT
ET MODIFIANT LA LEGISLATION RELATIVE A L'ORGANISATION
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE LONG (1)

AMENDEMENT

PROPOSE PAR M. HAZETTE ET CONSORTS

(1) Voir Doc. Conseil 113 (1989-1990) n°s 1 et 2.

A l'article 2, insérer, après « motivée », « et pour autant que l'équilibre entre réseaux soit respecté ».

Justification

Les plans de rationalisation ont été conçus après négociation et dans le souci de respecter l'équilibre entre les réseaux.

On ne pourrait donner à l'Exécutif le pouvoir de modifier cet équilibre. Ce serait rouvrir les dossiers qui ont jadis alimenté la guerre scolaire

P. HAZETTE.
E. KLEIN.
M. NEVEN.